

Questionnaire de l'Ordre des CRHA à l'attention des partis politiques Campagne électorale provinciale 2018

Gestion de la main-d'œuvre en contexte de pénurie et de révolution du monde du travail

Thème 1 : Apport des bassins de travailleurs sous-représentés

Au cours des 10 prochaines années, le marché du travail québécois devra combler plus de 1,3 million d'emplois¹. L'immigration est considérée comme un levier privilégié pour soutenir le marché du travail québécois où, depuis 2006, 52 % des nouveaux emplois créés sont occupés par des personnes immigrantes. Leur taux de chômage en 2017 (8,7 %) reste toutefois supérieur à celui de l'ensemble du Québec (6,1 %)². D'autres bassins de main-d'œuvre disponible devront également être mobilisés, notamment les personnes handicapées, les autochtones et les travailleuses et travailleurs expérimentés âgés de 60 à 69 ans, dont le taux de participation au marché du travail québécois (33,7 %) est inférieur à la moyenne canadienne qui se tient à 39,7 %³.

Question 1 : Afin de diversifier la main-d'œuvre et d'assurer une intégration réussie des travailleurs issus de groupes sous-représentés dans les milieux de travail, quelles mesures mettrez-vous de l'avant?

Question 2 : Alors que le bassin de travailleurs issus de l'immigration se concentre essentiellement à Montréal, prévoyez-vous des actions concrètes afin de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre vers les régions du Québec qui sont particulièrement affectées par la pénurie? Si oui, lesquelles?

Question 3 : Dans le but de faciliter l'embauche de travailleurs étrangers pour les entreprises québécoises, vous engagez-vous à faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour assouplir le processus en vigueur afin de répondre aux besoins des entreprises?

¹ Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

² Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

³ Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

Question 4 : Est-ce que vous comptez poursuivre la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre proposée le printemps dernier? Envisagez-vous de modifier cette stratégie?

Thème 2 : Transformation technologique du monde du travail

Le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) prend de plus en plus d'envergure dans l'économie mondiale et plus particulièrement dans celle du Québec. Entre 1997 et 2013, le PIB du secteur des TIC au Québec a enregistré une croissance deux fois plus grande que le PIB total de la province (4,4 % contre 2,1 %) ⁴. De même pour le marché de l'emploi, où le nombre d'emplois dans le secteur a crû de 1,7 % en 2016 contre 0,7 % pour l'ensemble de l'économie canadienne ⁵. Le déploiement des technologies dans les entreprises s'accélère également avec près du tiers des entreprises québécoises qui ont investi en TIC en 2015. Ce chiffre monte à 81,3 % dans les entreprises de 250 employés et plus ⁶. Finalement, à l'instar de la Chine, des États-Unis et de la France, le Québec a adopté sa propre stratégie numérique en 2017.

Question 5 : Comment votre gouvernement accompagnera-t-il les organisations dans le déploiement des technologies afin d'assurer leur compétitivité et leur pérennité dans la révolution que connaît actuellement le monde du travail?

Question 6 : Afin d'avoir une meilleure vision du monde du travail de demain et de s'y préparer, croyez-vous qu'il est de la responsabilité du gouvernement d'établir des prévisions en ce qui a trait aux emplois d'avenir et aux emplois qui deviendront désuets? Si oui, de quelle façon le ferez-vous?

Question 7 : Qu'allez-vous faire pour gérer et atténuer les impacts sur les travailleurs et les probables pertes d'emplois qu'engendrera l'avènement de l'automatisation et des technologies dans les organisations du Québec?

⁴ TECHNOCompétences – Diagnostic sectoriel 2015

⁵ Profil du secteur canadien des TIC – 2016

⁶ Science, technologie et innovation en bref – Institut de la statistique du Québec, décembre 2017

Thème 3 : Développement des compétences d'avenir

La pénurie de main-d'œuvre que connaît le Québec souligne l'importance du développement des compétences comme l'un des leviers pour soutenir le marché du travail, notamment à travers le système d'éducation et le service public d'emploi. Améliorer la flexibilité et l'agilité dans le développement des compétences devient nécessaire pour suivre le rythme des changements technologiques imposé à la société québécoise. À cet effet, la stratégie nationale de la main-d'œuvre s'est donné pour objectif d'augmenter de 2 % par année le nombre de personnes diplômées dans les domaines des sciences, des technologies et du génie⁷.

Question 8 : De quelles manières votre gouvernement soutiendra-t-il les travailleurs dans le développement des compétences d'avenir?

Question 9 : Quelle est votre proposition pour assurer une meilleure adéquation formation-emploi en fonction des besoins actuels et futurs du monde du travail?

Thème 4 : Un milieu de travail sain pour tous

Promouvoir la qualité de vie au travail, y compris la conciliation travail-famille-études et la santé des travailleurs, se hisse en haut des préoccupations actuelles du marché de l'emploi⁸. Cette piste d'action contribue à la rétention et à la productivité des employés et se trouve prioritaire en ce contexte de pénurie de main-d'œuvre. Un milieu de travail sain doit également être exempt de toute forme de harcèlement. Cette thématique a fait l'objet du mouvement social #moiaussi, mais n'a pas suscité la mobilisation espérée des parlementaires québécois en vue d'une législation protégeant les travailleurs, contrairement à l'Ontario où c'est déjà fait, et au gouvernement fédéral qui est en processus de le faire. Ce dernier a notamment montré l'exemple en incluant dans sa législation les employés de la colline du Parlement à Ottawa⁹.

Question 12 : Alors que les parlementaires ont décidé de ne pas légiférer pour assurer à tous un milieu de travail exempt de harcèlement lors du processus d'adoption du projet de loi 176 : *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement*

⁷ Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

⁸ Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023

⁹ Emploi et Développement social Canada – Communiqué de presse du 7 novembre 2017

de faciliter la conciliation famille-travail, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour faire cesser les comportements de harcèlement en milieu de travail en plus de ce qui est déjà en place et de ce qui le sera avec l'entrée en vigueur de certaines normes le 1er janvier 2019?

Question 13 : À l'instar du gouvernement canadien, en tant que gouvernement et employeur responsable des institutions publiques, croyez-vous qu'il est important que l'Assemblée nationale, les ministères et les sociétés d'État prêchent par l'exemple en implantant des pratiques visant à contrer le harcèlement en milieu de travail et en intervenant adéquatement en cas de plainte? Si oui, quelles mesures envisagez-vous de mettre en place?

Réponses suggérées d'environ 200 mots par question.